



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Département
de l'ESSONNE

Arrondissement
de PALAISEAU

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 30

absents excusés représentés : 5

absents : 4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

Le 19 décembre 2019, le 19 décembre à 20H30, le Conseil municipal de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué en Salle des Mariages de la Mairie 48, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de Monsieur Éric MEHLHORN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Éric MEHLHORN, Nadège ACHTERGAELE, Anne-Marie GERARD, Daniel GUETTO, Réjane MALGUY, Joëlle EUGENE, Sébastien BENETEAU, Laurence PINON-CHEVALLIER, Marie-Lucie CHOISNARD, Daniel JAUGEAS, Marie-France BELLIARD, Isabelle AUFFRET (à partir du point n°3), Sylvie LAIGNEAU, Alexis TEILLET, Catherine CHEVALIER, Mathieu FLOWER, Nathalie CAILLEAU, Jean-Charles HENRY, Véronique LABBE, Nicolas FROGER, Sandrine VIEZZI, Raymond GUILLARD, Pierre GUYARD (à partir du point n°2), Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFREMONT, Jacques SENICOURT, Lydia BERNET, David FABRE (à partir du point n°8), Gérard MONTRELAY, Bernard BLANCHAUD.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Franck BOUZIN donne pouvoir à Nicolas FROGER, Guilène DESIREE donne pouvoir à Éric MEHLHORN, Claude FERREIRA donne pouvoir à Anne-Marie GERARD, Bruno CHERONET donne pouvoir à Mathieu FLOWER, Michèle PLOTTU GROSSAIN donne pouvoir à Jean-Marc DEFREMONT.

ABSENTS NON EXCUSES NON REPRESENTES :

Madame Laurence SPICHER-BERNIER, Madame Audrey GUIBERT, Monsieur Alexandre LEFEBVRE, Monsieur Christophe GUILPAIN.

Secrétaire de séance : Madame Catherine CHEVALIER

N° 1/786 à 19/804

Le Maire atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle ont été prises les présentes délibérations a été affiché à la porte de la Mairie conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

(Article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

Le conseil municipal,

RESSOURCES HUMAINES

➤ **1/786 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Délibération adoptée à l'unanimité par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0

DECIDE d'adopter la modification au tableau des emplois permanents joint en annexe 1,

DECIDE d'adopter l'état des emplois et des effectifs joint en annexe 2,

DIT que ces emplois sont susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels dès lors que les procédures de recrutement d'un fonctionnaire se révéleraient infructueuses,

DIT que la dépense relative à ces emplois sera imputée aux natures 641-11 et suivantes, et à la fonction du budget correspondant au service d'affectation des agents.

➤ **2/787 - RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES HOMMES**

Délibération adoptée à l'unanimité par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0

PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2020.

AFFAIRES JURIDIQUES

➤ **3/788 - RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION 2017-2018 - SERVICE PUBLIC DE RESTAURATION COLLECTIVE - SODEXO**

Délibération adoptée à l'unanimité par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0

PREND ACTE du rapport annuel d'exploitation du service public de restauration scolaire pour l'exercice 2017-2018

➤ **4/789 - RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION LA MAISON BLEUE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - MULTI-ACCUEIL LES PETITS FRIPONS - ANNEE 2018**

Délibération adoptée à l'unanimité par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0

PREND ACTE du rapport annuel d'exploitation du service public de la crèche collective Les Petits Fripons pour l'exercice 2018.

ARCHIVES - DONNEES É DOCUMENTATION

- **5/790 - ADHESION A L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES CORRESPONDANTS A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (AFCDP)**

Délibération adoptée à l'unanimité par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0

APPROUVE l'adhésion de la Commune de Savigny-sur-Orge à l'Association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel (AFCDP).

AUTORISE le Maire à signer le contrat d'adhésion à l'association ci-dessus mentionnée et tout document y afférent.

DIT que la dépense d'un montant de 450,00 " T.T.C. pour l'année 2020 sera imputée à la nature 628.1 fonction 020 du budget en cours.

COMMERCE

- **6/791 - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

Délibération adoptée à l'unanimité par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0

EMET un avis favorable au calendrier 2020 relatif aux ouvertures dominicales des commerces de détail alimentaire implantés à Savigny-sur-Orge, à savoir :

- Le dimanche 6 décembre 2020
- Le dimanche 13 décembre 2020
- Le dimanche 20 décembre 2020
- Le dimanche 27 décembre 2020

AFFAIRES GENERALES

- **7/792 - ORGANISATION DES OPERATIONS DE MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ELECTORALE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020**

Délibération adoptée à l'unanimité par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0

DECIDE de rémunérer les agents effectuant les opérations de mise sous pli de la propagande électorale, en fonction du nombre d'enveloppes traitées,

DECIDE d'appliquer, pour le calcul de la rémunération par enveloppe, le taux de participation de l'État,

APPROUVE les « Modalités relatives à l'organisation des opérations de libellé et de mise sous pli des documents électoraux pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 » entre la commune de Savigny-sur-Orge et la Préfecture de l'Essonne.

FINANCES

- **8/793 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT 2020 NOMMEE BUISSON : RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE BUISSON**

Délibération adoptée à la majorité par 26 voix Pour et 8 voix Contre, Abstention 1

Contre : Jean-Marc DEFREMONTE, Pierre GUYARD, Lydia BERNET, Jacques SENICOURT, Michèle PLOTTU GROSSAIN, Bruno GUILLAUMOT, David FABRE, Gérard MONTRELAY

Abstention(s) : Bernard BLANCHAUD

AUTORISE l'ouverture de l'autorisation de programme (AP) nommée « BUISSON » relative à la restructuration du groupe scolaire Ferdinand Buisson ainsi que la répartition pluriannuelle des crédits de paiements (CP) afférent, comme indiqué ci-après, soit d'ouvrir sur l'exercice 2019 des crédits de paiement d'un montant de 3 000 000 " :

EXERCICES	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Montant des Crédits de Paiement	3 000 000 "	4 870 000 "	2 960 000 "	70 000 "	10 900 000 "

PRECISE que cette AP/CP sera annexée au budget primitif 2019 du budget principal de la commune,

➤ **9/794 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT : CREATION MAISON DES ASSOCIATIONS**

Délibération adoptée à la majorité par 26 voix Pour et 9 voix Contre, Abstention 0

Contre : Bernard BLANCHAUD, Jean-Marc DEFREMONT, Pierre GUYARD, Lydia BERNET, Jacques SENICOURT, Michèle PLOTTU GROSSAIN, Bruno GUILLAUMOT, David FABRE, Gérard MONTRÉLAY

AUTORISE l'ouverture de l'autorisation de programme (AP) nommée « MAISON DES ASSOCIATIONS » relative à la construction d'une Maison des Associations ainsi que la répartition pluriannuelle des crédits de paiement (CP) afférents, comme indiqué ci-après, soit d'ouvrir sur l'exercice 2020 des crédits de paiement d'un montant de 1 500 000 " :

EXERCICES	2020	2021	TOTAL
Montant des Crédits de Paiement	1 500 000 "	400 000 "	1 900 000 "

PRECISE que cette AP/CP sera annexée au budget primitif 2020 du budget principal de la commune,

➤ **10/795 - FISCALITE ANNEE 2020 : TAUX DES TROIS TAXES COMMUNALES**

Délibération adoptée à l'unanimité par 29 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 6

Abstention(s) : Jean-Marc DEFREMONT, Pierre GUYARD, Lydia BERNET, Jacques SENICOURT, Michèle PLOTTU GROSSAIN, Bruno GUILLAUMOT

VOTE le maintien des taux de composition des trois taxes directes locales pour l'exercice 2019 comme suit :

- 27,73 % pour la taxe d'habitation
- 23,55 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 52,43 % pour la taxe sur le foncier non bâti

PRECISE que ces produits sont inscrits en recette à l'article 73111 du budget de l'exercice en cours.

➤ **11/796 - BUDGET PRIMITIF 2020 - VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE**

VOTE, par chapitre, les deux sections du budget principal de la ville pour le budget primitif de l'exercice 2020 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT È RECETTES

A la majorité,

Contre : Bernard BLANCHAUD

Chapitre 013	Atténuations de charges	15 000,00 "
--------------	-------------------------	-------------

A la majorité,

Contre : Bernard BLANCHAUD, Jean-Marc DEFREMONT, Pierre GUYARD, Lydia BERNET, Jacques SENICOURT, Michèle PLOTTU-GROSSAIN, Bruno GUILLAUMOT

Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 158 444,00 "
-------------	--	----------------

A la majorité,

Contre : Bernard BLANCHAUD, Jean-Marc DEFREMONT, Pierre GUYARD, Lydia BERNET, Jacques SENICOURT, Michèle PLOTTU-GROSSAIN, Bruno GUILLAUMOT

Chapitre 73	Impôts et taxes	40 034 841,64 "
-------------	-----------------	-----------------

A la majorité,

Contre : Bernard BLANCHAUD, Gérard MONTRELAY

Abstentions : Jean-Marc DEFREMONT, Pierre GUYARD, Lydia BERNET, Jacques SENICOURT, Michèle PLOTTU-GROSSAIN, Bruno GUILLAUMOT

Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	9 746 045,00 "
-------------	--	----------------

A la majorité,

Contre : Bernard BLANCHAUD, Jean-Marc DEFREMONT, Pierre GUYARD, Lydia BERNET, Jacques SENICOURT, Michèle PLOTTU-GROSSAIN, Bruno GUILLAUMOT

Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	619 752,46 "
-------------	-------------------------------------	--------------

A la majorité,

Contre : Bernard BLANCHAUD

Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	103 810,00 "
--------------	---	--------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT È DEPENSES

A la majorité,

Contre : Bernard BLANCHAUD, Jean-Marc DEFREMONT, Pierre GUYARD, Lydia BERNET, Jacques SENICOURT, Michèle PLOTTU-GROSSAIN, Bruno GUILLAUMOT, Gérard MONTRELAY, David FABRE

Chapitre 011	Charges à caractère général	10 891 715,88 "
--------------	-----------------------------	-----------------

A la majorité,

Contre : Bernard BLANCHAUD, Jean-Marc DEFREMONT, Pierre GUYARD, Lydia BERNET, Jacques SENICOURT, Michèle PLOTTU-GROSSAIN, Bruno GUILLAUMOT, Gérard MONTRELAY, David FABRE

Chapitre 012	Frais de personnel et charges assimilées	22 579 990,00 "
--------------	--	-----------------

A la majorité,

Contre : Bernard BLANCHAUD, David FABRE

Abstention : Gérard MONTRELAY

Chapitre 014	Atténuations de produits	4 358 258,00 "
--------------	--------------------------	----------------

A la majorité,

Contre : Bernard BLANCHAUD, Jean-Marc DEFREMONT, Pierre GUYARD, Lydia BERNET, Jacques SENICOURT, Michèle PLOTTU-GROSSAIN, Bruno GUILLAUMOT, Gérard MONTRELAY, David FABRE

Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	11 014 429,22 "
-------------	------------------------------------	-----------------

A la majorité,

Contre : Bernard BLANCHAUD

Abstentions : Jean-Marc DEFREMONT, Pierre GUYARD, Lydia BERNET, Jacques SENICOURT, Michèle PLOTTU-GROSSAIN, Bruno GUILLAUMOT, David FABRE, Gérard MONTRELAY

Chapitre 66	Charges financières	714 000,00 "
-------------	---------------------	--------------

A la majorité,

Contre : Bernard BLANCHAUD, David FABRE

Abstentions : Jean-Marc DEFREMONT, Pierre GUYARD, Lydia BERNET, Jacques SENICOURT, Michèle PLOTTU-GROSSAIN, Bruno GUILLAUMOT

Chapitre 67	Charges exceptionnelles	17 500,00 "
-------------	-------------------------	-------------

A la majorité,

Contre : Bernard BLANCHAUD

Abstentions : Jean-Marc DEFREMONT, Pierre GUYARD, Lydia BERNET, Jacques SENICOURT, Michèle PLOTTU-GROSSAIN, Bruno GUILLAUMOT

Chapitre 68	Dotations aux provisions	2 000,00 "
-------------	--------------------------	------------

A la majorité,

Contre : Bernard BLANCHAUD, Jean-Marc DEFREMONT, Pierre GUYARD, Lydia BERNET, Jacques SENICOURT, Michèle PLOTTU-GROSSAIN, Bruno GUILLAUMOT, Gérard MONTRELAY, David FABRE

Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	2 600 000,00 "
--------------	--	----------------

A la majorité,

Contre : Bernard BLANCHAUD,

Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 500 000,00 "
--------------	---	----------------

SECTION D'INVESTISSEMENT È RECETTES

A la majorité,

Contre : Bernard BLANCHAUD,

Chapitre 13	Subventions d'investissement reçues	1 325 500,00 "
-------------	-------------------------------------	----------------

Chapitre 16	A la majorité, Contre : Bernard BLANCHAUD, Jean-Marc DEFREMONT, Pierre GUYARD, Lydia BERNET, Jacques SENICOURT, Michèle PLOTTU-GROSSAIN, Bruno GUILLAUMOT, David FABRE Abstention : Gérard MONTRELAY Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 920 000,00 "
	A la majorité, Contre : Bernard BLANCHAUD Dépôts et cautionnements reçus (compte 165)	8 200,00 "

A la majorité,

Contre : Bernard BLANCHAUD

Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 889 000,00 "
-------------	-------------------------------------	----------------

A la majorité,

Contre : Bernard BLANCHAUD, Jean-Marc DEFREMONT, Pierre GUYARD, Lydia BERNET, Jacques SENICOURT, Michèle PLOTTU-GROSSAIN, Bruno GUILLAUMOT, David FABRE, Gérard MONTRELAY

Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	2 600 000,00 "
--------------	--	----------------

A la majorité,

Contre : Bernard BLANCHAUD

Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 500 000,00 "
--------------	---	----------------

A la majorité,

Contre : Bernard BLANCHAUD

Chapitre 041	Opérations patrimoniales	209 968,00 "
--------------	--------------------------	--------------

SECTION D'INVESTISSEMENT È DEPENSES

A la majorité,

Contre : Bernard BLANCHAUD, Jean-Marc DEFREMONT, Pierre GUYARD, Lydia BERNET, Jacques SENICOURT, Michèle PLOTTU-GROSSAIN, Bruno GUILLAUMOT, David FABRE,

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	210 200,00 "
-------------	-------------------------------	--------------

A la majorité,

Contre : Bernard BLANCHAUD, Jean-Marc DEFREMONT, Pierre GUYARD, Lydia BERNET, Jacques SENICOURT, Michèle PLOTTU-GROSSAIN, Bruno GUILLAUMOT, David FABRE, Gérard MONTRELAY

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	9 260 490,00 "
	<i>dont nouveaux crédits</i>	3 090 490,00 "
	<i>dont AP/CP BUISSON</i>	4 670 000,00 "
	<i>dont AP/CP MAISON DES ASSOCIATIONS</i>	1 500 000,00 "

A la majorité,

Contre : Bernard BLANCHAUD, Jean-Marc DEFREMONT, Pierre GUYARD, Lydia BERNET, Jacques SENICOURT, Michèle PLOTTU-GROSSAIN, Bruno GUILLAUMOT, David FABRE, Gérard MONTRELAY

Chapitre 23	Immobilisations en cours	300 000,00 "
	<i>dont nouveaux crédits</i>	100 000,00 "
	<i>dont AP/CP BUISSON</i>	200 000,00 "

A majorité,

Contre : Bernard BLANCHAUD

Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00 "
-------------	-------------------------------------	-------------

A la majorité,

Contre : Bernard BLANCHAUD, David FABRE, Gérard MONTRELAY

Abstentions : Jean-Marc DEFREMONT, Pierre GUYARD, Lydia BERNET, Jacques SENICOURT, Michèle PLOTTU-GROSSAIN, Bruno GUILLAUMOT

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	3 358 200,00 "
-------------	-------------------------------	----------------

A la majorité,

Contre : Bernard BLANCHAUD

Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	103 810,00 "
--------------	---	--------------

A la majorité,

Contre : Bernard BLANCHAUD

Chapitre 041	Opérations patrimoniales	209 968,00 "
--------------	--------------------------	--------------

VOTE dans son ensemble le budget primitif 2020 du budget principal de la ville qui se rééquilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Délibération adoptée à la majorité par 26 voix Pour et 9 voix Contre, Abstention 0

Contre : Bernard BLANCHAUD, Jean-Marc DEFREMONT, Pierre GUYARD, Lydia BERNET, Jacques SENICOURT, Michèle PLOTTU GROSSAIN, Bruno GUILLAUMOT, David FABRE, Gérard MONTRELAY

Section de fonctionnement	54 677 893,10 "
Section d'investissement	13 452 668,00 "
Total	68 130 561,10 "

Et tel que présenté dans le document budgétaire contenant le détail par section, par chapitre et par nature

ENFANCE - VIE SCOLAIRE

- **12/797 - CONVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ENFANTS SAVINIENS SCOLARISES A L'ECOLE DU SACRE-CÉ UR - EXERCICE 2020**

Délibération adoptée à l'unanimité par 34 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 1
Abstention(s) : Jean-Marc DEFREMONT

APPROUVE la nouvelle convention relative à la prise en charge, par la commune, des dépenses de fonctionnement des élèves domiciliés à Savigny-sur-Orge fréquentant les classes de maternelle et élémentaire de l'école du Sacré-Cœur.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention précitée avec l'Organisme de Gestion des Etablissements Catholiques (OGEC), représenté par son président en exercice, sis 1 rue Margot à Viry-Châtillon (91170).

INDIQUE que le montant de la subvention allouée à cet établissement s'élève à 46.596,00 " pour les élèves en élémentaire et à 42.303,22 " pour les élèves en maternelle au titre de l'exercice 2020.

PRECISE que les crédits sont prévus à cet effet à la nature 6574 . fonction 020 du budget de l'exercice concerné.

- **13/798 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUPERIEURE A 23.000 EUROS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION 'LES P'TITS SUCRES D'ORGE'**

Délibération adoptée à l'unanimité par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0

APPROUVE le versement d'une subvention, au titre de l'exercice 2020, d'un montant de 30.000,00 " au profit de l'association crèche parentale « Les Petits Sucres d'Orge » sise, 9/11, rue Henri Dunant à Savigny-sur-Orge (91600).

APPROUVE le projet de convention d'attribution d'une subvention supérieure à 23.000,00 " à conclure entre la commune de Savigny-sur-Orge et l'association précitée.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

DIT que la dépense en résultant sera imputée à la nature 6574 . fonction 64 du budget concerné.

- **14/799 - MODIFICATIONS DU REGLEMENT RELATIF A L'ORGANISATION DES SEJOURS EN CLASSES DE DECOUVERTE**

Délibération adoptée à l'unanimité par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0

DECIDE d'affecter aux coopératives scolaires une subvention sur projet à hauteur de 250,00 " par enfant et par année scolaire dans le cadre des séjours avec nuitée(s), étant précisé que les élèves bénéficiaires des séjours sont ceux inscrits dans les écoles publiques saviniennes.

PRECISE que pour un enfant porteur de handicap participant au séjour, la subvention accordée pour l'enfant est fixée à 375,00 " par année scolaire afin de palier le coût supplémentaire lié notamment à l'encadrement.

DIT que le versement des subventions s'effectuera de la manière suivante :

- Un acompte de 70 % sera accordé sur le montant du devis et versé à partir du mois de janvier de l'année scolaire concernée
- Le solde sera versé, à hauteur de 30% maximum du devis initial, sur présentation de la facture définitive et du bilan financier

PRECISE que les versements interviendront dès lors que les conventions seront signées.

AUTORISE le Maire à signer les conventions précitées.

AJOUTE que dans le cas où le séjour viendrait à être annulé, le montant de la somme sera remboursé en totalité à la commune par la coopérative scolaire.

APPROUVE les termes du règlement du fonds séjour avec nuitée(s)

PRECISE que le règlement modifié sera communiqué à toutes les écoles publiques de la commune.

DIT que la dépense en résultant sera imputée à la nature 6574 du budget concerné.

SPORTS

➤ 15/800 - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUPERIEURE A 23.000 EUROS AU CLUB OLYMPIQUE DE SAVIGNY FOOTBALL POUR L'ANNEE 2020

Délibération adoptée à l'unanimité par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0

APPROUVE la convention d'objectifs portant sur l'attribution d'une subvention supérieure à 23.000 " (34.103 ") conclue entre la Ville et le Club Olympique de Savigny Football,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention,

DIT que les associations subventionnées sont tenues de fournir une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leurs activités, en application de l'article L.1611-4 du CGCT,

Dit que la dépense en résultant sera imputée à la nature 6574 fonction 40 du budget en cours.

➤ 16/801 - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUPERIEURE A 23.000 EUROS AU CLUB OLYMPIQUE DE SAVIGNY POUR L'ANNEE 2020

Délibération adoptée à l'unanimité par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0

APPROUVE la convention d'objectifs portant sur l'attribution d'une subvention supérieure à 23.000 " (59.929 ") conclue entre la Ville et le Club Olympique de Savigny,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention,

DIT que les associations subventionnées sont tenues de fournir une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leurs activités, en application de l'article L.1611-4 du CGCT,

DIT que la dépense en résultant sera imputée à la nature 6574 fonction 40 du budget en cours.

➤ 17/802 - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUPERIEURE A 23.000 EUROS AU CLUB DE BASEBALL ET SOFTBALL "LES LIONS DE SAVIGNY" POUR L'ANNEE 2020

Délibération adoptée à l'unanimité par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0

APPROUVE la convention d'objectifs portant sur l'attribution d'une subvention supérieure à 23.000 " (32.379 ") conclue entre la Ville et le Club de Baseball et Softball « Les Lions de Savigny »,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention,

DIT que les associations subventionnées sont tenues de fournir une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leurs activités, en application de l'article L.1611-4 du CGCT,

DIT que la dépense en résultant sera imputée à la nature 6574 fonction 40 du budget en cours.

➤ **18/803 - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUPERIEURE A 23.000 EUROS AU CLUB DE SAVIGNY ATHLETISME 91 POUR L'ANNEE 2020**

Délibération adoptée à l'unanimité par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0

APPROUVE la convention d'objectifs portant sur l'attribution d'une subvention supérieure à 23.000 " (27.580 ") conclue entre la Ville et le Club Savigny Athlétisme 91,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention,

DIT que les associations subventionnées sont tenues de fournir une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leurs activités, en application de l'article L.1611-4 du CGCT,

DIT que la dépense en résultant sera imputée à la nature 6574 fonction 40 du budget en cours.

➤ **19/804 - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUPERIEURE A 23.000 EUROS AU CLUB DE SAVIGNY HANDBALL 91 POUR L'ANNEE 2020**

Délibération adoptée à l'unanimité par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0

APPROUVE la convention d'objectifs portant sur l'attribution d'une subvention supérieure à 23.000 " (47.691 ") conclue entre la Ville et le Club Savigny Handball 91,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention,

DIT que les associations subventionnées sont tenues de fournir une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leurs activités, en application de l'article L.1611-4 du CGCT,

DIT que la dépense en résultant sera imputée à la nature 6574 fonction 40 du budget en cours.

Le Maire lève la séance à 23 h 01.

Fait à Savigny-sur-Orge, le 26 décembre 2020

**Pour le Maire absent,
L'Adjoint faisant fonction**

**Anne-Marie GERARD
Adjoint au Maire déléguée à l'Enfance
et aux affaires scolaires**